

Municipalité

Saint-Nazaire-de-Dorchester

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par Joanie Bolduc Pelchat

Greffier ou secrétaire-trésorier

**AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

1. Lors d'une séance du conseil tenue le 30 septembre 2021, le conseil municipal de Saint-Nazaire-de-Dorchester a adopté le règlement de zonage refondu 2021 portant le numéro 266-2021 et le règlement de lotissement refondu 2021 portant le numéro 268-2021.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que les règlements 266-2021 et 268-2021 fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Au moment d'enregistrer les mentions la concernant, la personne habile à voter doit établir son identité, à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
  - permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
  - passeport canadien;
  - certificat de statut d'Indien;
  - carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le nombre de demandes requis pour que *le règlement 266-2021 et 268-2021* fassent l'objet d'un scrutin référendaire est de 43. Si ce nombre n'est pas atteint, ces règlements seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.
  4. Les règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture habituelles.
  5. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le jeudi 4 novembre à l'adresse suivante : 61-A rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester
  6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19h05 le 4 novembre 2021, au Complexe municipal, situé au 61-A, rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester.

**CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SIGNER LE REGISTRE**

À la date de référence, soit le 30 septembre 2021, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

## OU

- être une personne physique<sup>1</sup> ou morale<sup>2</sup> qui, depuis au moins douze mois, est :
- ❖ propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
  - ❖ occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
  - ❖ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

### Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :

Joanie Bolduc Pelchat	418	642	1305
Prénom et nom	Ind. Rég.	Numéro de téléphone	
61-A, rue Principale, Saint-Nazaire-de-Dorchester	G0R	3T0	
Adresse	Code postal		

### Signature

Donné à \_\_\_\_\_ Saint-Nazaire-de-Dorchester \_\_\_\_\_  
Municipalité

, le 2021 | 10 | 27  
année Mois jour

  
Greffier ou secrétaire-trésorier

<sup>1</sup> Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

<sup>2</sup> La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.